

Travailleurs indépendants: La fin de la galère avec la disparition du RSI?

SIMPLIFICATION Le gouvernement a présenté un plan ambitieux ce mardi...

Nicolas Raffin | ⌚ Publié le 05/09/17 à 17h24 — Mis à jour le 05/09/17 à 17h24



Edouard Philippe a présenté le — Tardivon Jean-Christophe/SIPA

- Promesse d'Emmanuel Macron, le RSI va être « adossé » au régime général.
- Le niveau de cotisations des indépendants ne devrait pas être modifié.
- Certaines professions pourraient subir la hausse de la CSG.

Pour de nombreux travailleurs indépendants, le **RSI** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23890>) (régime social des indépendants) était devenu synonyme de cauchemar. Depuis sa généralisation en 2008, les bugs techniques et les dysfonctionnements informatiques ont parfois conduit à des **situations ubuesques** (<http://www.20minutes.fr/economie/627089-20101123-economie-le-regime-douloureux-des-independants>) . « Beaucoup d'entre vous ont ressenti un grand agacement et certains ont parfois vécu un calvaire » a concédé Edouard Philippe ce mardi à Dijon. Un constat déjà fait par la Cour des comptes... **en 2012** (<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/23053>) .

Fidèle à la **promesse de campagne** (<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/entreprises>) d'Emmanuel Macron, le Premier ministre a donc déroulé les principales mesures censées faciliter la vie des commerçants, artisans, et autres professions libérales. A partir de 2018, le RSI sera progressivement « adossé » au régime général de sécurité sociale : les prestations d'assurance-maladie, de maternité, et de retraite des indépendants seront traitées par les mêmes organismes que ceux des salariés.

>> Lire aussi : Le RSI lui verse... 1,07 euro de retraite par mois

Prendre le temps

Cette réforme d'ampleur devrait prendre fin au plus tard « le 31 décembre 2019 » d'après Matignon. Les principaux intéressés espèrent que ce délai de transition permettra d'éviter les erreurs du passé. « Le RSI avait été mis en place dans la précipitation, souligne Marc Sanchez, secrétaire général du syndicat des indépendants (SDI). Dans tous les cas, le nouveau système devra être plus réactif ».

Une demande qui se retrouve aussi dans le témoignage de Christian, ancien directeur d'Urssaf. Selon lui, il faut « laisser le temps aux informaticiens de développer et tester (...). La responsabilité de l'échec [du RSI] réside dans le temps que les politiques voudraient imposer à la technique, ce qui ne marche pas ! ».

Peur sur les cotisations

Autre crainte des indépendants : que ce rapprochement avec le régime général conduise à terme à une harmonisation des [cotisations](https://www.rsi.fr/cotisations/artisans-commerçants/calcul-des-cotisations/fonctionnement-general.html) (<https://www.rsi.fr/cotisations/artisans-commerçants/calcul-des-cotisations/fonctionnement-general.html>) . « Il n'est pas question d'aligner les cotisations [des indépendants] sur celles des salariés, ce qui aurait pour conséquence une

augmentation de l'ordre de 30 % de leur niveau de contribution » affirme le dossier de presse diffusé par le gouvernement.

Cette parole rassurante n'empêche pas l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) de se méfier. « Je vous donne rendez-vous dans quelques années pour voir si tout ceci n'est pas amené à fusionner » lance Michel Chassang, le président de l'Unapl. Il demande au gouvernement que les cotisations des indépendants soient gérées par des « personnes dédiées », qui ne s'occuperaient pas des cotisations des salariés, afin d'éviter toute tentation de fusion.

La hausse de la CSG compensée

Pour compenser la [hausse de la CSG](http://www.20minutes.fr/economie/2081699-20170607-hausse-csg-gagnants-perdants) (<http://www.20minutes.fr/economie/2081699-20170607-hausse-csg-gagnants-perdants>) , le plan du gouvernement pour les indépendants prévoit aussi une baisse des cotisations maladie. Selon Edouard Philippe, cela devrait entraîner un gain de pouvoir d'achat pour 75 % des indépendants. Pour les 25 % restant, la réforme sera « neutre » : ni gain, ni perte.

Néanmoins, plusieurs représentants du secteur s'alarment : selon eux, certains professionnels de santé (kinés, podologues, dentistes, etc) pourraient subir une perte de revenus. Ceux qui sont conventionnés avec l'Assurance maladie devraient en effet payer plus de CSG... sans voir leurs cotisations maladie baisser, car elles sont déjà prises en charge. La simplification voulue par le gouvernement ne se fera pas sans quelques écueils.

📍 **MOTS-CLÉS** : [Emmanuel Macron](#), [sécurité sociale](#), [témoignage](#), [retraite](#), [réforme](#), [patronat](#), [Edouard Philippe](#), [entreprise](#)